



# Demande de participation du CASI DIJON aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement

**NOUVEAUTÉ ! FINI LES JUSTIFICATIFS PAPIERS !**

(bulletin de salaire, carte de circulation,...)

Créez votre compte CASI DIJON en ligne sur notre site :

[www.cercheminotsdijon.fr](http://www.cercheminotsdijon.fr)

Service activités sociales  
2, rue J.-B. Peincedé  
CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 76 89 02  
activites.sociales@cersncf-dijon.com

## 2021

## Accueils de Loisirs sans hébergement autres que le CASI DIJON

Une participation de 3,82 € par jour ; 1,91 € par demi-journée et par enfant est accordée dans les conditions suivantes :

### Article 1<sup>er</sup> - Les demandeurs.

- 1 A) Les cheminots actifs, les retraités, veufs, pensionnés dépendant du CASI DIJON.
- 1 B) Les contractuels dépendant du CASI DIJON (sous réserve d'une utilisation annuelle égale ou supérieure à 50 % d'un temps complet).  
Les retraités contractuels (sous réserve d'avoir été utilisés annuellement lors de leur activité à 50 % d'un temps complet).
- 1 C) Les salariés du CASI DIJON (sous réserve d'une utilisation annuelle égale ou supérieure à 50 % d'un temps complet).  
Les retraités (ex salariés) du CASI (sous réserve d'avoir eu lors de leur activité une utilisation annuelle égale ou supérieure à 50 % d'un temps complet).

### Article 2 - Les Bénéficiaires.

Les enfants des demandeurs précités à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus : enfants âgés de 4 ans révolus au début du séjour et de moins de 18 ans le dernier jour du séjour.

#### 2 A) Règle générale :

Les enfants doivent être à la charge effective du demandeur (précité à l'article 1<sup>er</sup>) au sens des prestations familiales. La demande doit obligatoirement être signée par les deux parents.

#### 2 B) Cas particulier :

En cas de séparation ou divorce, lorsque l'enfant n'est pas à la charge du demandeur précisé à l'article 1<sup>er</sup>, la prestation peut être accordée dans certaines conditions (sous réserve que le demandeur exerce seul ou conjointement l'autorité parentale).

2 B1) La demande doit être présentée par un des parents remplissant les conditions de l'article 1<sup>er</sup> (mais il est tenu compte pour l'attribution de la prestation de la résidence habituelle de l'enfant). La demande doit obligatoirement être signée par les deux parents.

2 B2) En cas de paiement de la prestation, elle peut être versée à l'un ou l'autre des parents exerçant l'autorité parentale sous réserve de leur accord écrit conjoint.

### Article 3 - Règles d'attribution

#### 3 A) Règle générale :

La participation est accordée pour les accueils de Loisirs situés dans les communes où le CASI DIJON n'exploite pas lui-même d'accueil de loisirs.

#### 3 B) Nombre de jours maximum :

110 jours par an correspondant aux vacances scolaires et aux mercredis à l'exclusion des samedis, dimanches et jours de fête en semaine.

#### 3 C) Habilitation des accueils de loisirs :

L'accueil de loisirs doit être habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

#### 3 D) Exclusion de la participation :

##### 3 D1) Exclusion totale :

Pour les demandeurs résidant dans les communes de Dijon, Chenôve, Dole (sous réserve du point particulier 2B1 ci-dessus).

#### 3 E) Montant des prestations en 2021

3,82 € par jour, 1,91 € par demi-journée et par enfant.

### Article 4 - Réception des dossiers et règlement

4 A) Pas de règlement anticipé.

4 B) Remise des dossiers (dans la mesure du possible respecter le calendrier ci-dessous) :

Date des activités	Remise des dossiers au siège du CASI DIJON
janvier, février, mars 2021	avant le 30 avril 2021.
avril, mai, juin 2021	avant le 31 juillet 2021.
juillet, août, septembre 2021	avant le 31 octobre 2021.
octobre, novembre, décembre 2021	avant le 31 janvier 2022.

Important :

Date limite d'acceptation des dossiers 2021 : le 28 février 2022, (date de réception au siège du CASI DIJON).

### Article 5 - Aides autres que celles du CASI DIJON

#### 5 A) Règle générale :

Le total des aides (aides extérieures, municipalité, autres CSE, bons CAF, participation du CASI DIJON) ne doit pas conduire à un paiement total supérieur au prix demandé par l'accueil de loisirs.

#### 5B) Responsabilité du directeur du Centre :

Le formulaire de demande comporte une partie à remplir par le directeur du centre de loisirs.

Dans la partie facturation le directeur doit indiquer :

- le coût total par journée,
- les aides connues (bons CAF, aides extérieures : municipalités, autres CSE),
- la somme effectivement payée par la famille.

#### 5 C) Responsabilité du demandeur :

Le formulaire de demande comporte une partie à remplir par le demandeur. Dans la partie « renseignements concernant les parents », le demandeur doit indiquer si le conjoint exerce une activité rémunérée. Si c'est le cas, le demandeur doit faire compléter par l'entreprise ou le CSE de son conjoint :

- soit une attestation de participation indiquant la somme précise,
- soit une attestation de non participation.

### Article 6 - Procédure de la demande

6 A) Le demandeur doit se munir auprès des espaces CASI du CASI DIJON d'un imprimé « demande de participation accordée par le CASI pour les accueils de loisirs autres que le CASI DIJON ».

Il doit compléter la partie concernant les informations « demandeur » et l'imprimé « composition de la famille ».

Le cas échéant, il doit demander à l'entreprise de son conjoint de remplir la partie « aides autres que CASI DIJON » (voir article 5 C).

6 B) Le directeur de l'accueil de loisirs doit à l'issue du séjour, remplir la partie concernant l'activité :

- numéro d'habilitation de la DDJS (article 3 C)
- la facturation (article 5 B)

6 C) Pièces à fournir ou à remplir obligatoirement par le demandeur :

- photocopie de la dernière fiche de paie ou titre de pension ou retraite
- imprimé de composition de la famille
- un RIB ou RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal)
- signature obligatoire des deux parents
- le CASI DIJON peut vous demander certaines pièces justificatives en cas de séparation ou divorce

### Article 7 - Contrôle du CASI DIJON.

Le CASI DIJON se réserve le droit d'effectuer des contrôles. Toute fausse déclaration entraînera la suppression de la prestation pour la totalité de la période.

### Article 8 - Traitement des demandes.

Remettre vos demandes et les pièces justificatives à l'espace CASI le plus proche

Dépôt de Perrigny

2, rue Jean-Baptiste Peincedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 76 89 13 - SNCF : 530 027

Besançon

2, avenue de la Paix -Ets Voyageurs BFC - 25000 Besançon  
Tél : 03 81 53 66 79 - SNCF : 534 261

Chalon-sur-Saône

24, av. J. Jaurès - Bât. Alizée - 71100 Chalon-sur-Saône  
Tél : 03 85 44 61 15 - SNCF : 534 261

Dijon ville

10, Cour de la Gare - 21000 Dijon  
Tél : 03 80 45 32 16 - SNCF : 530 032

Dole

2, rue des messageries - 39100 Dole - Tél. : 03 84 72 05 34

Gevrey-Chambertin

Route des Étangs - Accès N° 5 - 21220 Gevrey-Chambertin  
Tél : 03 80 54 92 27 - SNCF : 531 330

Les Laumes

Cour de la Gare - 21150 Les Laumes  
Tél : 03 80 96 88 74 - SNCF : 538 388

Mâcon

Avenue de la Gare - 71000 Mâcon  
Tél : 03 85 40 96 20 - SNCF : 537 283

Pontarlier

3, place de la gare - 25300 Pontarlier - Tél. : 06 29 71 79 96

Vesoul

12, place de la gare - 70000 Vesoul  
Tél : 03 84 75 08 25 - SNCF : 534 604

Traitement des dossiers :

CASI DIJON Service Activité Sociales



# Demande de participation du CASI DIJON aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement

2021

Service activités sociales  
2, rue J.-B. Peincedé  
CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 76 89 02  
activites.sociales@cersncf-dijon.com

**NOUVEAUTÉ ! FINI LES JUSTIFICATIFS PAPIERS !**  
(bulletin de salaire, carte de circulation,...)  
**Créez votre compte CASI DIJON en ligne**  
sur notre site : [www.cercheminotsdijon.fr](http://www.cercheminotsdijon.fr)

## Accueils de Loisirs sans hébergement autres que le CASI DIJON

**PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- la dernière fiche de paie ou titre de pension sauf si vous avez un compte validé
- l'imprimé de composition de la famille à remplir
- un RIB ou RIP sauf si vous avez un compte validé
- signature obligatoire des deux parents sauf si vous êtes parent isolé

**● Compte CASI DIJON en ligne validé**

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion, ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires,
- un droit d'accès et de rectification est à votre disposition auprès du CASI, sur simple demande en consultation sur place ou par l'édition de votre fiche individuelle, contacter le Service Activités Sociales au 03 80 76 89 02.

J'autorise le CASI DIJON à utiliser les informations d'ordre personnel et bancaire mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.

### Partie à remplir obligatoirement par le demandeur.

#### Renseignements concernant les parents :

Demandeur (parent de l'enfant) <input type="radio"/> *	Conjoint ou ex-conjoint (parent de l'enfant) <input type="radio"/> *
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Code postal : .....	Code postal : .....
Commune : .....	Commune : .....
Tél. travail : .....	Tél. travail : .....
Tél. domicile : .....	Tél. domicile : .....

\* cochez le lieu de résidence habituel de l'enfant (impératif en cas de séparation ou divorce).

#### À remplir dans tous les cas :

Le conjoint du demandeur exerce-t-il une activité rémunérée : oui - non, si oui, compléter la page 3.

#### Renseignements concernant l'enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Garçon - Fille (barez la mention inutile).  
Date de naissance : ...../...../.....

#### En cas de séparation ou divorce, précisez :

L'autorité parentale est exercée

- conjointement   
par le demandeur seul   
par l'ex-conjoint seul

À ....., le .....

Signature du demandeur

Signature du conjoint ou ex-conjoint

## Attestation de séjour de l'organisateur (à remplir obligatoirement, sauf si facture)

Je soussigné(e) .....  
directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs de : .....  
Accusé d'habilitation n° ..... délivré le ...../...../..... par la Direction  
Départementale de la Jeunesse et des Sports du Département : ..... (n° du département).  
Atteste que l'enfant : ..... a séjourné :  
du ...../...../..... inclus au ...../...../..... inclus, soit ..... jours ou ..... demi journées.

### Facturation

Coût total du séjour .....€ soit .....€ par jour.  
Bons CAF .....€ soit .....€ par jour.  
Autres aides .....€ soit .....€ par jour.  
Prix payé par la famille .....€ soit .....€ par jour.

Cachet de l'établissement

À ....., le .....

Signature du Directeur

## Attestation de participation ou de non-participation

Attestation de participation ou de non-participation à faire remplir par l'entreprise ou le CASI DIJON du conjoint ou ex-conjoint s'il exerce une activité rémunérée.

Je soussigné(e) .....  
Responsable du Comité de .....  
Responsable de la société .....  
certifie verser une participation\* de .....€, soit ..... par jour  
certifie ne verser aucune participation\*  
à Monsieur ou Madame \* .....  
parent de l'enfant ..... né(e) le ...../...../.....  
pour le séjour référencé ci-contre.  
\* rayer la mention inutile.

Cachet de l'établissement

À ....., le .....

Signature du Directeur

**Composition de la famille du demandeur**  
à la date de la demande

En cas de changement de situation familiale au cours de l'année de la demande, précisez impérativement la date :

Demandeur :  
Nom : ..... Prénom : .....

Conjoint :  
Nom : ..... Prénom : .....

Situation familiale en cours : Mariage  - Pacs  - Vie maritale  - Divorce  - Séparation  - Veuvage

**Enfants à charge du demandeur :**

Nom	Prénom	G/F	Classe ou enseignement suivi	Date de naissance
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude de renseignements fournis sur cet imprimé.

À ....., le .....

Signature du demandeur :

**Paiement de la participation**

Monsieur ou Madame \* ..... demandeur, et

Monsieur ou Madame \* ..... conjoint ou ex-conjoint

demandent au CASI DIJON de verser la participation à :

Monsieur ou Madame \* .....

Titulaire du compte RIB ou RIP ci-joint.

\* rayer la mention inutile.

Coller ici votre RIB ou RIP

Cachet de l'espace CASI et date d'envoi

Cachet et Signature du Service Activités Sociales pour paiement

Cadre réservé au CASI DIJON - Observations diverses  
À compléter lors de la saisie

N° du dossier : ..... Somme à payer : .....